

Lac-Mégantic , le 28 mai 2017

Aux représentants du BAPE

Par la présente, je désire vous donner mon opinion concernant la voie de contournement des trains souhaitée par la Coalition des citoyens OESF de Lac-Mégantic.

-Attendu que la voie ferrée est présente au centre-ville de Lac-Mégantic depuis beaucoup plus de temps qu'aucun des résidents actuels de la dite ville.

-Attendu que tous les résidents de cette même ville ont acheté une propriété ou fait la location d'un loyer en connaissant la localisation de la voie ferrée actuelle.

-Attendu que ces mêmes personnes ont toujours dites, avant la tragédie, que pour eux, ce n'était pas un problème de demeurer près de la voie ferrée.

-Attendu que malgré la tragédie, seulement un petit nombre d'entre eux ont pris la décision de vendre leur demeure ou de changer de loyer pour s'éloigner de la voie ferrée.

-Attendu que des résidents de la ville de Lac-Mégantic (11^{ième} rang et rue Wolfe) seront très fortement lésés par le déplacement de la voie ferrée qui passera à 100 pieds de leur demeure maison et dans un certain cas sur deux côtés du terrain. (courbe de 90 degré de prévue).

-Attendu que les gens de Nantes et de Frontenac se sont établis en majorité à cet endroit pour être plus éloigné du train même s'ils avaient d'autres désagréments en retour, puisque plus loin des facilités que la ville de Lac-Mégantic procure aux gens demeurant près de la voie ferrée.

-Attendu qu'un déplacement de la voie ferrée longeant la nouvelle partie de la route 161 reliant Nantes à Frontenac, va amener un aménagement des traverses à niveau à la hauteur des 10^{ième} et 11^{ième} rang, de la rue Wolfe et possiblement de la 204.

-Considérant le fait que jamais cet accident tragique n'aurait eu lieu si le gouvernement avait continué à obliger les compagnies de chemins de fer à avoir en tout temps deux employés à bord de leur train de même qu'à garer un train qui ne roule pas sur une voie de garage.

-Considérant que malgré le déplacement de la voie ferrée, il n'est pas impossible qu'un train fou se remette en marche seul, si personne n'est à bord, et qu'il se renverse à nouveau près des nouvelles habitations qu'il côtoiera.

-Considérant qu'un train sans ingénieurs à son bord peut devenir facilement la proie d'un vandale ou d'un terroriste.

-Considérant que le problème psychologique invoqué par la Coalition des citoyens OESF de Lac-Mégantic ne sera pas effacé de la mémoire des gens affecté par la tragédie et qu'en plus, il causera de nouvelles victimes auprès des gens qui vont habiter près de cette nouvelle voie ferrée.

-Considérant qu'il est toujours possible aux gens demeurant près de l'actuelle voie ferrée de déménager pour s'éloigner du problème s'ils jugent que les inconvénients sont maintenant plus grands que les avantages.

-Considérant que la nouvelle portion de la route 161, entre Nantes et Frontenac, permet aux paramédics qui doivent répondre à des appels urgents en dehors des limites de la ville, de se rendre beaucoup plus facilement au Centre Hospitalier en empruntant cette route.

-Considérant que depuis l'instauration de cette même portion de la route, les paramédics ne sont plus retardés par des trains lors de manœuvres de réanimation chez une grande partie de la population de la MRC.

-Considérant que si une voie ferrée traverse la route 204 près de la jonction de la route 161, nous retrouvons un creux entre deux pentes.

Je m'objecte au déplacement la voie ferrée pour les motifs suivants :

-Le déplacement que cette voie ferrée va entraîner auprès des résidents demeurant aux abords de cette nouvelle voie ferrée, leur procurera des désagréments qu'ils n'ont jamais souhaités et qui a été une des causes du choix de la localisation de leur propriété loin du centre-ville de Lac-Mégantic.

-Le déplacement de cette voie ferrée va entraîner un passage à niveau à la hauteur de quatre nouveaux endroits.

-Le déplacement de cette voie ferrée va entraîner un retard dans le travail des paramédics auprès d'une grande partie de la population de la MRC soit : Audet, Lac-Drolet, Frontenac et St-Ludger, ainsi que d'une partie de Ste-Cécile et de St-Sébastien.

-Le déplacement de la voie ferrée va obliger, entre autres, les camionneurs à arrêter dans le bas de la pente près de la jonction de la route 161 et de la route 204, lors du passage à niveau d'un train et ainsi augmenter de façon notable le risque d'accident à ce niveau.

Je souhaite donc que le BAPE choisisse de maintenir la voie ferrée à l'endroit actuel et qu'il recommande au gouvernement d'obliger les compagnies de chemins de fer à avoir en tout temps, deux employés à bord de leurs trains, ainsi que d'obliger de garer tout train qui ne roule pas sur une voie prévue à cet effet.

Les deux employés sont nécessaires à mon humble avis pour visualiser dans les courbes, (comme il était fait anciennement), si toutes les roues tournent lorsque le train avance (problèmes de freins qui peuvent survenir à n'importe quel moment), ainsi qu'à prévenir un attentat à l'aide d'un train. Il s'agit donc d'augmenter la prévention, ce que ne propose en aucune façon l'organisme de la Coalition des citoyens OESF de Lac-Mégantic.

Même si les citoyens de la ville de Lac-Mégantic ont été durement éprouvés lors du déraillement du 5 juillet 2013, ils ne doivent pas pelleter leurs problèmes dans la cour du voisin. Comme le dit un vieux dicton : « On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ». À lire : Si vous avez décidé de rester, avant comme après la tragédie, aux abords de la voie ferrée car vous jugiez que les avantages étaient supérieurs aux désavantages, vous ne pouvez pas décider de pénaliser vos voisins pour vos décisions. C'est dommage pour vous, mais soyez honnêtes et respectez votre décision et les conséquences qui en découlent.

Merci de m'avoir permis de vous donner mon humble opinion,

Michelle Charest